



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20240325-BUR-AG-24-017-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 25 mars 2024*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution d'une Subvention à l'Association Corsica Prumuzione – Festival Musica Pizza e Pasta 2024**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 25 mars à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI

**ABSENTS** : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution d'une Subvention à l'Association Corsica Prumuzione – Festival Musica Pizza e Pasta 2024**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Une subvention de 2 000 euros à l'Association Corsica Prumuzione (SIRET : 81012806600018) pour la manifestation « Festival de Pizza et de Musique 2024 » qui se déroulera du 7 au 9 Juin 2024 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO